

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2020 SUR TEAMS

Sont présent(e)s : Mmes

Sylvie Desnoyers
Isabelle Dorval
Marie-Claude Gravel
Cathie Morrier
Chantal Moffet

Mrs

Jean-François Durand
Philippe Gimaïel
Frédéric Parrot

Sont absentes :

Mmes

Nathaly Angers
Isabelle Leblanc

1. Mot de bienvenue

18 h 35, Mme Moffet et M. Parrot souhaitent la bienvenue aux membres.

Résolution : CÉ-007-19-20-022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par M. Parrot. Ajout du point 7.5 Frais au service de garde.
Mme Gravel appuyée de M. Durand, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution : CÉ-007-19-20-023

3. Adoption et suivi du procès-verbal du 25 mai 2020

M. Parrot demande aux membres s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

Une question est posée par M. Parrot en ce qui concerne le budget des arts et des récompenses. Mme Moffet lui répond que les enseignants n'avaient pas le droit de dépenser ces budgets lors du retour en classe le 11 mai. Cela nous permettra de mieux investir en arts pour la prochaine année scolaire et ainsi, équilibrer le budget de cette année.

7.3 Il faudrait lire : Mme Moffet souhaite « REPORTER » ce point à la prochaine rencontre.
7.7 « Ils » étant pour désigner les gens du Ministère.

L'adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020 est proposée par Mme Dorval, elle est appuyée par M. Gimaïel.

Mme Moffet fait quelques suivis :

Le dépistage du plomb dans l'eau n'a pas encore été fait à sa connaissance.

Elle mentionne que nous avons obtenu le rapport de la CNESST quant aux installations et aux modifications apportées pour s'adapter en conformité avec la Santé publique concernant la Covid-19 et que ce dernier est très positif.

Point 7.3. Concernant les services en orthophonie l'an prochain, nous aurons 3 jours semaine. Une psychologue 1.5 jour (.5 a été ajouté). En orthopédagogie, 5.5 jours. **Selon son échelle salariale, nous regarderons pour ajouter du service.** TES les heures ont été reconduites.

Nous aurons une deuxième classe de préscolaire. 14 élèves dans chacune des classes.

Pour le moment, nous aurons seulement une classe de 6^e année. Nous reviendrons à l'ancienne formule de 5 mois / 5 mois.

Elle nous informe qu'il y aura un bulletin de fin d'année avec la mention NE (non évalué). Selon l'enseignant(e), il ou elle jugera l'élève s'il est en réussite ou non. Un feuillet explicatif sera transmis aux parents à ce sujet.

Point 7.6. Demain, le 16 juin, nous accueillerons les parents du préscolaire avec une plage horaire étendue. Des rencontres de 15 minutes seulement sont prévues, mais à l'extérieur de l'école, juste à côté du local du préscolaire.

Point 8.1 PVE. Ils auront besoin de presque tous nos locaux. Ils débiteront le 29 juin avec 120 élèves. En accord avec le directeur général, les enseignants seront en télétravail le 29 juin et devront être disponibles en tout temps lors de cette journée pour répondre aux questions de la direction.

4. Question du public

Aucun public.

5. Reddition de comptes de la directrice

Mme Moffet mentionne qu'en date d'aujourd'hui, il reste un solde positif de 30,000\$. Il reste encore plusieurs dépenses à passer. Nous savons que s'il reste un surplus, il sera gelé et nous ne pourrions pas l'utiliser.

Nous aurons une collecte info concernant les coûts qu'a engendrés la pandémie.

5.1 Conseil d'établissement

Le budget du conseil d'établissement de 855\$ sera reporté à l'an prochain. Il est cumulatif.

5.2 École

Pour le moment, nous accueillons 115 élèves. Pas d'autres demandes jusqu'au 23 juin pour le moment. Le 23 juin, il y aura un pique-nique à l'extérieur de 11 h 30 à 12 h 30.



Jeudi en après-midi, nous aurons la remise des diplômes pour les élèves finissants de 6^e année et de la classe Com 2. Ceux qui ne sont pas revenus à l'école le 11 mai pourront venir à l'école. Un gâteau et du jus leur seront offerts.

Des bacs de jeux pour les élèves de 1^{re} et 2^e année ont été faits pour agrémenter les récréations. Ils ont le droit de jouer avec ces objets seulement le matin. Un jouet ou jeu par enfant. Parfois, de la musique est entendue lors des récréations, cela permet aux élèves de faire des chorégraphies et de danser.

6. Correspondance reçue

Nous avons reçu le rapport de la CNESST comme mentionné plus haut.

7. Travaux du conseil

Résolution : CÉ-007-19-20-024

7.1 Budget 2020-2021

Mme Moffet fait la présentation du budget 2020-2021. Elle mentionne qu'elle a un budget initial de 462 063 \$ et qu'elle doit répartir les dépenses dans chacune des catégories. Par la suite, elles doivent être approuvées par les ressources financières.

Pour le moment, le budget alloué est pour 157 élèves et sera réajusté en fonction du nombre d'élèves inscrits au 30 septembre.

Nous n'aurons plus l'allocation pour l'aide alimentaire au service de garde. Nous aurons une nouvelle allocation d'aide alimentaire pour répondre à des besoins ponctuels. C'est la partie-école qui devra gérer cette somme.

Nous obtenons un budget pour animer la cour d'école et les récréations ce qui servira à l'achat de matériel et des jeux pour les élèves.

Nous aurons un budget alloué de 5 000 \$ pour l'achat informatique. Un autre 5 000 \$ pour l'ouverture de la classe du préscolaire. 1 388 \$ pour l'achat de livres de bibliothèque, etc.

M. Parrot se questionne quant au budget de services complémentaires, il comprend quoi. Mme Moffet s'informerait et nous reviendrait avec une réponse le plus tôt possible, car il est impossible pour le moment de répondre à cette question.

Voir le courriel envoyé le 15 juin en soirée pour répondre à cette question à tous les membres par la directrice.



Bonsoir,

Je viens de recevoir la réponse des ressources financières :

Fournitures pour les spécialistes, aide alimentaire (2619\$), cour d'école (mesure 15029= 3489 \$), école inspirante (10 795\$), sorties culturelles (5131\$)

Cela vous donne un aperçu de cette somme. Très heureuse d'avoir répondu ce soir à cette demande.

Si vous êtes d'accord, j'imprimerai cette réponse et nous pourrions la mettre avec le compte-rendu.

Merci et bonnes vacances

Mme Gravel propose d'adopter le budget 2020-2021. Elle est appuyée par Mme Dorval.

Résolution : CÉ-007-19-20-025

7.2 Fonds à destination spéciale

Mme Moffet demande à ce que le solde du compte du Source-O-Thon puisse être transféré dans le fonds à destination spéciale. C'est un montant de 2 760 \$ qui sera protégé et n'ira pas dans le surplus de l'école.

À cause de la pandémie, les activités complémentaires n'ont pas pu être vécues par les élèves, donc les sommes ont demeuré dans le compte. L'an prochain, Mme Isabelle aura seulement une école. Elle aura un 4 périodes par cycle où elle pourra, elle-même, animer ces activités qui étaient auparavant animées par Mme Cantin, éducatrice au service de garde.

M. Durand propose le transfert du solde du compte Source-O-Thon qui s'élève à 2 760 \$ dans le fonds à destination spéciale. Il est appuyé par M. Gimaiel.

7.3 Rapport annuel 2019-2020

Mme Moffet mentionne que l'assemblée générale des parents devra avoir lieu avant le 18 septembre. Puisque la Commission scolaire de la Capitale a changé sa raison sociale pour Centre de services de la Capitale, il faudra vérifier s'il y a des changements à venir quant à la composition du conseil d'établissement. Pour le moment, il y a 2 postes membres parents qui seront en élection.

Résolution : CÉ-007-19-20-026

7.4 Plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation

Mme Moffet demande le statu quo. Un sondage est prévu dès cet automne. Les éducatrices sont proactives et les problèmes ne traînent pas.

Madame Sylvie propose le statu quo du plan d'action, elle est appuyée par Mme Dorval.



Résolution : CÉ-007-19-20-027

7.5 Frais de service de garde

Pour faire suite à une missive de Monsieur Roberge, ministre de l'Éducation, voici le tableau des frais de service de garde actuels et maximum selon le nouveau règlement :

Périodes	Actuel	Max selon règlement
Période du matin	5,11 \$	4,25 \$
Période du midi pour les élèves de maternelle	7,66 \$	4,25 \$
Période du midi	6,36 \$	4,25 \$
Dépannage pour le préscolaire (10 h 42 à 11 h 30)	3,97 \$	4,25 \$
Journée pédagogique	12,25\$	14,00 \$
Journée complète	19,13\$	8,50 \$ **
Journée hors calendrier et semaine de relâche	24 , 40 \$	8, 50 \$

**+ financement du MEES

Résolution : CÉ-007-19-20-028

Il est résolu à l'unanimité que les frais de garde de base pour une journée pédagogique soient de 14,00 \$ par jour.

Dans le principe d'encadrement des frais du service de garde l'an prochain, il faudrait établir un coût maximum pour une journée pédagogique avec activités.

Un tableau des activités avec le coût pour chacune des activités est présenté aux membres.

M. Gimaiél demande d'approuver les activités proposées. Il est appuyé par M. Durand.

8. Rapport de la représentante au comité de parents

Aucun rapport.

9 Autres sujets

M. Parrot nous fait un résumé des webinaires qu'il a consulté concernant le fonctionnement des futurs Centres de services de la Capitale. La fonction du conseil d'administration, la composition des membres. Il mentionne qu'il faut être membre d'un conseil d'établissement en plus d'être membre du comité de parents pour pouvoir faire partie du conseil d'administration. Bref, plusieurs chapeaux à porter.

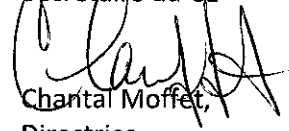
Il y aura également un volet formation obligatoire, en ligne, pour tous les membres du conseil d'établissement. 1^{re} partie en octobre 2020 et plusieurs capsules à venir. À suivre.

10. Levée de l'assemblée.

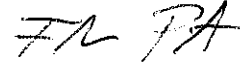
Mme Dorval propose la levée de l'assemblée, elle est appuyée par M. Durand. La séance est levée à 19 h 35.



Sylvie Desnoyers,
Secrétaire du CE



Charital Moffet,
Directrice



Frédéric Parrot,
Président

